

## LANNION VERS 1860

Par Michel Urien

*« Il faut de la mémoire, pour ne pas se perdre en souvenirs confus et effacés, quelques dates mémorables marquées par une impression profonde »*

Jean-François Le Goffic  
dans Le Lannionnais du 5 janvier 1861.

Pourquoi s'intéresser à l'année 1860 à Lannion ? D'abord pour des raisons politiques car 1860 est une année électorale et aussi parce que nous sommes à mi-parcours du règne de Napoléon III, qui a été élu président de la république en 1848 et qui est devenu empereur en 1852 (1). Il sera destitué en 1870 ; ce que personne ne sait encore. Ensuite pour des raisons technologiques car c'est une période où de nombreuses inventions bouleversent les habitudes et les modes de vie. Enfin, pour des raisons de société car les progrès de l'alphabétisation et la multiplication des échanges dans un monde de plus en plus vaste, vont modifier profondément le paysage social.

Les trois principales sources utilisées dans cet article sont Le Lannionnais, journal de Lannion (2), le registre du conseil municipal de Lannion (3) et les comptes-rendus des travaux du conseil général (4). Ces documents sont écrits de si belle manière que j'en ai recopié de larges extraits en les mettant en italique. Sauf exception, j'ai limité cette présentation à la seule ville de Lannion et à l'exclusion des communes qui lui seront rattachées cent ans plus tard, en 1961.

### La presse à Lannion :

Deux imprimeries et deux journaux sont répertoriés à Lannion en 1860 : Le Journal de Lannion édité par Alfred Anger et Le Lannionnais édité par Jean-François Le Goffic. Un arrêté du 18 octobre 1860, de J. Rivaud de la Raffinière, préfet des Côtes-du-Nord, désigne collectivement ces deux journaux comme seuls autorisés à publier des annonces légales dans l'arrondissement de Lannion, fixe le prix des insertions et les oblige à publier simultanément les mêmes annonces. Ce n'est que bien plus tard au vingtième siècle, que ces deux journaux fusionneront sous le nom de « Le Trégor ».

Jean-François Le Goffic, futur père de Charles Le Goffic, a 45 ans et habite rue des Capucins (un tableau situé à la fin du document fournit l'équivalence des rues entre 1860 et maintenant) avec son épouse Marie Le Tulle (40 ans) et six enfants, Maria (18 ans), Amélie (14 ans), Jeanne (12 ans), Louise Anna (8 ans), François (7 ans) et Alphonse (5 ans). Jeanne L'Henoret, (factrice de 32 ans) et Marie Peyron (domestique de 21 ans) habitent la même maison. C'est dans cette famille que Charles Le Goffic viendra au monde trois ans plus tard, en 1863 (5), (6).

Le Lannionnais paraît le samedi et son abonnement coûte 5 francs par an, à comparer au salaire des ouvriers qui varie de 1 Fr à 2 Fr par jour. On y trouve en tête de première page les mutations dans le clergé du diocèse ainsi que des informations nationales ou locales. En page 2, la suite des historiettes (Les rois de Siam, Angeline, La mère Jeanne, La pierre de touche ...) et des feuilletons (variétés) et histoires humoristiques, en page 3, des annonces, les cours du marché (froment, patates - appelées « pommes de terre » au XXI<sup>e</sup> siècle, beurre ...), les entrées et sorties du port ; en page 4, des publicités : « Pommade des châtelaines », magasin de nouveautés de Saint-Brieuc, magasin Boulogne, rue des Capucins à Lannion proposant des costumes à 70 francs, vente d'engrais chez Hublé, rue du Port. Le Lannionnais cesse de faire paraître les entrées et sorties du port à partir de juin 1860 ; probablement parce que la navigation à voile est maintenant concurrencée par les transports en chemin de fer vers Cherbourg, Nantes et Bordeaux et que l'ouverture d'un bureau de télégraphie électrique à Lannion permet la divulgation d'informations commerciales.

On pourrait donc dire avec des mots du XXI<sup>e</sup> siècle que Lannion devient une ville connectée en 1860 puisqu'un local situé à la mairie permet l'accès du public au service du télégraphe électrique. Le principe de cette installation avait été décidé par le maire en septembre 1857.

### L'année 1860 vue par Le Lannionnais :

Jean-François Le Goffic écrit le 5 janvier 1861, son bilan de l'année 1860 :

*« Une année bissextile et de pluvieuse mémoire, des tempêtes effroyables pendant tout l'automne et tout l'hiver, et un printemps qui ne s'est distingué que par des pluies plus continuelles et plus abondantes. Les premiers jours de l'été s'annonçaient par un beau soleil brillant sur un ciel pur mais ces espérances ne se sont pas réalisées et les baigneurs ont dû remettre à 1861 les plaisirs de la natation et des parties de plaisir en mer. Une fête lannionnaise a marqué le mois de septembre, point de départ d'une longue série. L'inauguration de la chapelle des Ursulines maintenant dédiée à Saint Joseph après avoir été restaurée par le Curé ».*



1 : Le Lannionnais, entête du 23 juin 1860, par le service des archives de la Ville de Lannion. (Photo M Urien)

On apprend ainsi que les sports nautiques sont déjà prisés par les lecteurs du Lannionnais et on remarque que ce bilan ignore totalement l'actualité politique. Il faut savoir en effet pour comprendre cette époque que la presse est muselée et la censure active. Les journaux peuvent être « avertis », « suspendus », « supprimés » par simple décision du ministre ou d'un préfet (7). Mallet & Isaac racontent que Le Journal de Loudéac fut « averti » par le préfet car « la polémique ouverte dans ce journal au sujet des engrais industriels ne peut que porter l'indécision dans l'esprit des acheteurs ».

Ce n'est qu'en mai 1868 que les journaux libéraux et républicains pourront paraître avec la suppression de l'autorisation préalable et de l'avertissement mais « Le Lannionnais » restera sur une ligne éditoriale très prudente jusqu'au début de la Troisième République.

### Le paysage lannionnais :

Plusieurs voyageurs ont noté le pittoresque de la ville de Lannion, assise au fond d'un délicieux vallon tapissé de prairies, de jardins et de plantureux vergers avec son port et les navires qui y sont amarrés, les belles plantations des quais, de l'Allée Verte et du presbytère mais aussi ses rues tortueuses et rapides (8).

Prosper Mérimée (1803-1870, écrivain, historien et archéologue) écrivait au sujet de Lannion en 1836 :

*« C'est une assez jolie ville, avec beaucoup de maisons anciennes, à façades en encorbellement, décorées dans le style de la Renaissance qui régna en France sous Henri IV et Louis XIII. La place du marché surtout en réunit plusieurs remarquables par leur élégance. L'église paroissiale, du seizième siècle, ne mérite aucune attention »* (9).

De nombreuses fontaines sont dispersées dans la ville qui compte 52 réverbères dont l'éclairage se prolonge jusqu'au 15 avril et deux horloges entretenues par le sieur Le Gaudu. Son travail, quoique lentement exécuté, paraît l'avoir été dans de bonnes conditions.

### Démographie de Lannion :

La population de la ville de Lannion est de 6206 habitants en 1861 (5), en augmentation de 10% par rapport à 1841. Elle augmente d'un recensement à l'autre, sauf en 1846 et 1861 où apparaissent des baisses. Peut-être à cause d'une épidémie comme celle qui a décimé le quartier Saint Nicolas en 1832 (10).

La répartition hommes-femmes n'est pas équilibrée car on compte en 1861, 3456 habitants de sexe féminin contre seulement 2750 habitants de sexe masculin, soit une différence de 706 habitants. Il y a en particulier beaucoup plus de veuves (327) que de veufs (133). Comme le recensement de 1872 fournit le lieu de naissance, on peut voir aussi que les habitantes nées hors de Lannion, (domestiques, commerçantes, religieuses ...) sont plus nombreuses que les hommes, surtout commerçants ou négociants, dans le même cas.

L'âge moyen des Lannionnais était de seulement 28 ans en 1851 et on constate une forte mortalité des nouveau-nés, comme partout en France à l'époque. 28% des décès de 1860 concernent des enfants de moins de dix ans. Parmi eux, les nourrissons de moins d'un mois sont sur-représentés (6,5 % des personnes décédées).

Les plus jeunes femmes mariées ont 17 ans et la plus jeune veuve a 22 ans. Le plus jeune homme marié a 21 ans et les plus jeunes veufs ont 26 ans. La doyenne a 94 ans et est veuve, l'homme le plus âgé a 88 ans et est veuf. 42 Lannionnais ont 80 ans ou plus, dont 33 femmes et 9 hommes (recensement de 1851 à Lannion, récapitulatif selon les âges).

Toujours en 1851, on constate que chez les personnes de 72 ans ou plus, les hommes ne représentent qu'un tiers et les femmes donc, les deux tiers.

### Activités économiques :

Lannion est avant tout un port et ses principaux échanges avec l'extérieur se font par la mer mais c'est aussi un carrefour agricole avec des foires réputées et une ville de juristes (un tribunal tout neuf et resplendissant vient d'être construit en 1855) et de médecins.

Joachim Gaultier Du Mottay écrit en 1862 au sujet du port :

*« ... le port de cette ville offre une certaine animation. Indépendamment du commerce des sables calcaires qui donne lieu à transactions importantes et occupe un grand nombre de bateaux, les exportations de céréales et des graines oléagineuses aussi bien que les importations de bois du Nord, de houille, de fers et de produit du Midi, fournissent au commerce maritime un mouvement qui se traduit annuellement et en moyenne par :*

*•252 navires jaugeant 11 558 tonneaux, montés par 1 160 hommes à l'entrée ; et à la sortie par*

*•279 navires jaugeant 13 916 tonneaux et montés par 1 295 hommes » (8).*

Le « Saint-Pierre » est l'un des nombreux caboteurs qui viennent à Lannion. Il fut armé en 1828 par Philibert Renan, père d'Ernest Renan, mort cette même année dans des conditions tragiques (11). Il réalise principalement des navettes, important du cidre et parfois des pommes de Plouër-sur-Rance et y retournant avec des fûts vides. Il est dirigé en 1860 par le capitaine Auffray. Le « Palais-de-justice » assure le même parcours. D'autres navires assurent des liaisons bien plus lointaines, important du vin de Bordeaux, du bois du nord, du sel du Pouliguen, de la résine de Bayonne et exportant de l'avoine vers Bordeaux et Bayonne, du chanvre vers Brest (12).

Deux armateurs vont faire construire de nouveaux bateaux en 1866, preuve que l'activité de cabotage reste soutenue malgré la concurrence du chemin de fer. Pour M. Le Coz c'est un lougre de 52 tonneaux, le « Aimée-Emmanuelle » et pour Mme veuve Langlais c'est un brick goélette de 109 tonneaux, le « Sablais » (13).

Le commerce des sables calcaires occupe un grand nombre de bateaux sabliers et B. Jollivet rappelle que les sables de mer ne sont pas inépuisables. Il décrit la grève du Yaudet en ces termes : *« les flots de la mer envahissent cette grève, et l'on voit s'avancer dans le lointain de nombreuses petites barques, formant comme une flottille qui se dirige vers l'embouchure du Guer (appelé de nos jours le Léguer) pour se rendre à Lannion. »*. Et il commente ainsi cette activité sablière : *« les sables de mer ne sont pas inépuisables ; à une époque que nous ne verrons pas, mais dont la venue n'en est pas moins certaine, ils feront défaut à l'agriculture, ... Partout les bancs baissent de manière sensible. Que sera-ce donc lorsque l'emploi de ce précieux amendement se sera généralisé, ainsi qu'il tend à le*

*faire ?* » (14). C'est probablement le premier texte évoquant la vulnérabilité des ressources naturelles du Trégor.

Joachim Gaultier Du Mottay écrit encore au sujet de l'arrondissement de Lannion, page 577 de son livre (8) :

*« En résumé, l'arrondissement de Lannion, bien que le moins grand des cinq qui composent le département, peut en être considéré comme le plus riche. En effet, à une agriculture avancée, qui produit d'excellents et forts chevaux, des céréales de premier ordre en abondance, des lins égaux en qualité à ceux de la Flandre, des chanvres qui, bien préparés, peuvent rivaliser avec les meilleurs de France, des colzas, etc., il joint le commerce, la marine et la pêche côtière.*

*Tous les habitants de son littoral, hérissé de roches, découpé de baies profondes, bordé d'îles et d'îlots, sont marins et les cultivateurs le deviennent aux époques de la coupe des varechs, qui croissent si abondants sur ses côtes, que l'agriculture, après en avoir employés d'énormes masses, laisse encore à l'industrie des quantités notables de ces plantes marines pour l'incinération, en vue de l'extraction de la soude qu'elles contiennent. »*

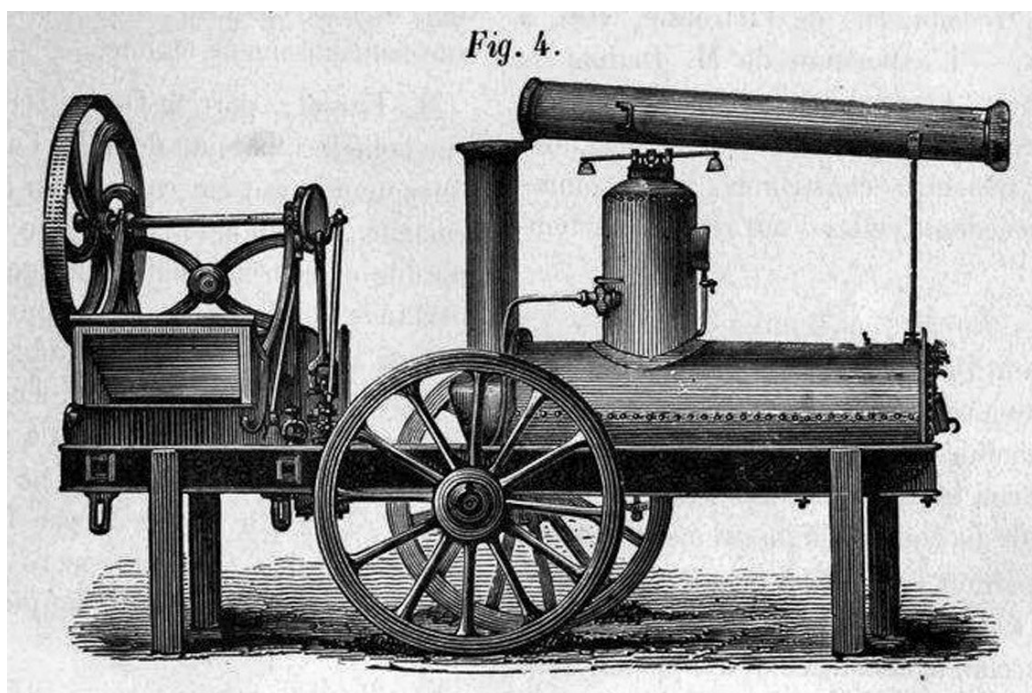
Il ajoute au sujet cette fois du canton de Lannion :

*« Les terres du canton sont de bonne qualité ; elles sont boisées et plantées de pommiers dans les parties sud et est, et une agriculture en progrès sait en tirer parti en leur demandant des récoltes productives, telles que le froment et le lin. C'est à la belle race bretonne qu'appartiennent les chevaux du canton, qui sont recherchés par les acheteurs étrangers et l'artillerie ».*

On compte en 1860 un animal (cheval, taureau, vache, agneau ou porc) par habitant dans le canton de Lannion.

L'agriculture est fortement encouragée par le Conseil Général qui lui alloue des subventions. Les outils agricoles se perfectionnent et on compte en 1859 dans les Côtes-du-Nord, 1842 machines à battre le grain dont 22 à vapeur. Il n'y avait que 655 machines quatre ans auparavant, en 1855 et aucune à vapeur. Le développement du machinisme est donc très rapide dans le monde agricole et le succès des premières machines à vapeur semble déjà très prometteur. M. « Lotz fils aîné » du département de la Loire Inférieure (devenue Loire Atlantique au XX<sup>ème</sup> siècle) reçoit en 1860, une médaille d'or de l'exposition agricole de 1860, à Paris pour avoir construit et fourni 2 600 machines et 320 batteuses à vapeur. On ne sait pas si Lannion a profité de cette mutation agricole dès 1860.

Les paysans de l'arrondissement de Lannion ont été fortement encouragés à produire du chanvre pour l'arsenal de Brest. Mais un traité de libre-échange signé le 23 janvier 1860 avec les Anglais a pour conséquence une telle baisse des prix que les agriculteurs menacent de ne pas livrer leur production. Le conseil général réagit en accordant une prime pour les aider. *« Les cultivateurs ont accepté la prime avec reconnaissance et fait la fourniture »* (1860, extrait des délibérations du conseil général des Côtes-du-Nord).



2 : Machine agricole. Extrait de la Revue Générale Illustrée des trois expositions de Paris, Besançon et Montpellier. Première partie, Paris, exposition agricole, générale et nationale de 1860. Planche 2, figure 4, en illustration de la page 55. Par le portail Gallica.

Lannion est un pôle agricole tourné vers la mer. Le transport des récoltes s'effectue surtout par le cabotage car les mauvaises routes freinent les échanges de produits et d'informations utiles au commerce. Mais un début de raccordement au reste du monde s'opère en 1860 par l'installation d'un bureau de télégraphe électrique ouvert au public.

### **Juristes et médecins :**

Le tribunal de première instance est présidé par M. Parfait Valette (marié, 49 ans, 3 enfants, habite rue des Capucins) et composé de : Jayet, juge d'instruction ; Ernoul de la Chénélière, juge ; Le Taillandier, juge suppléant ; Hippolyte Allain, procureur impérial ; Souilier, substitut ; Morand, greffier ; Thomas, commissaire-greffier.

Emile Le Taillandier deviendra adjoint au maire en octobre 1860 puis maire en titre de 1876 à 1888. Il a 41 ans, est né à Brest et habite rue du port avec sa femme Marie Cadiou (27 ans), née à Tréguier et ses deux filles Amélie (7 ans) et Pauline (5 ans). Il a pour domestiques Marie Yvonne Nicol (30 ans) et Annette Auffret (21 ans). Il est inscrit au tableau des avocats depuis 1840.

Cinq avocats sont inscrits à Lannion (Tassel, bâtonnier, Le Taillandier, Cadiou, L'Horset, Toussaint fils, Le Brun stagiaire) ainsi que six avoués (Le Feyer, Le Goaziou, Toussaint, Le Fiblec, Ollivier, Le Pennec). Cinq notaires y ont une étude (Huon, Jules de Miniac, Raison du Cleuziou, Luzel, Derrien) et cinq médecins y ont leur cabinet (Tassel, Turquet, Hamon, Toussaint, Savidan) (15).

Le docteur Toussaint est chirurgien de 1<sup>re</sup> classe de la Marine en retraite et publiera une contribution en 1866 dans le Journal de médecine et de chirurgie pratique (16) et un livre en 1871 sur le traitement des fractures (17).

A Lannion, le docteur Savidan s'intéresse à combattre toutes les épidémies. Il écrit au préfet le 22 août 1859 au sujet de la petite vérole (87 morts et 73 personnes défigurées ou infirmes en 1858 dans les Côtes-du-Nord), ce qui le fera récompenser par l'académie impériale de médecine en 1860 (18).

On compte aussi parmi les juristes, un juge de paix, Jean-Marie Savidan, qui sera le père de Jean Savidan (1872-1941), adjoint au maire de Lannion de 1939 à 1941. Celui-ci était célibataire et légua tous ses biens à la ville de Lannion. Leur valeur était estimée à plus d'un million de francs (19). Jean-Marie Savidan (47 ans) habite place du Marchallac'h avec sa femme, Cécile le Bihan (26 ans) et Thérèse Aurégan (55 ans) sa domestique.

### **Intempéries et drames de la mer :**

*« Les gros temps continuent de régner sur nos côtes avec une persistance effrayante. La tempête a sévi avec un redoublement de fureur pendant toute la nuit de hier, et elle n'a guère été moins forte la nuit dernière. Les orages, les bourrasques, les pluies diluviennes se succèdent, le jour aussi bien que la nuit, presque sans interruption. Nos populations maritimes sont consternées ; elles n'ont rien vu de pareil depuis un temps immémorial »* (Le Lannionnais du 4 février 1860).

Suite au mauvais temps, le bois et le charbon de bois commencent à manquer à Brest et le prix de toutes les denrées augmente dans des proportions énormes. Le poisson est devenu rare.

Le Lannionnais du 17 mars signale plusieurs autres sinistres qui concernent les navires suivants :

Le « Bonne-Nouvelle », chargé de sel de Dunkerque vers Tréguier, perdu à l'entrée de Tréguier

Le « Jeune-Marie » chargé de seigle et orge de Pontrieux vers Dunkerque, perdu près de Pontrieux

Le « Maria-Victor », trouvé abandonné et désemparé.

Le « Sainte-Trinité », chargé de cidre de Plouer vers Tréguier, perdu totalement

Le « Trois-sœurs », chargé de sel, du Croisic à Pontrieux, perdu à Pontrieux  
 Le « Jeune-Emma », de Liverpool à Bordeaux, perdu  
 Le « Julie-Amélie », de Sunderland à Caen, perdu.

Le Lannionnais du 4 août rapporte une information venue de Quimper vers le 23 juillet :  
*« La neige est tombée pendant trois ou quatre minutes, entre Quimperlé et Quimper, en assez grande abondance pour couvrir une partie de la bâche de la diligence des Messageries Impériales ».*

Mais le beau temps revient pendant quelques jours :

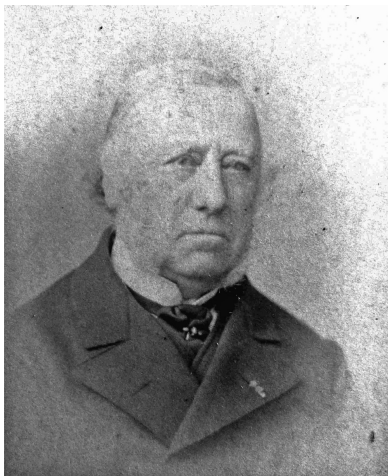
*« Nous avons vu le soleil durant quatre ou cinq jours, cette éclaircie nous a ramené la joie ... au premier beau jour et à la première heure, la faucille abattait par milliers ces belles gerbes, vers lesquelles le regard se tournait depuis quelque temps avec inquiétude »* (Le Lannionnais du 25 août 1860).

Outre cette information sur le beau temps retrouvé, ces quelques mots nous rappellent que la faucille est encore beaucoup utilisée en agriculture. C'est pourtant l'époque où l'usage de la faux commence à se répandre au nord de la montagne du Bré (appelée actuellement Ménez Bré) mais pas encore au sud où la culture est encore fort arriérée aux dires d'un rapport présenté par les Lannionnais au conseil général. Le gain de productivité obtenu par le passage de la faucille à la faux entraînera la diminution du nombre des emplois agricoles et provoquera l'émigration des ouvriers vers les villes. Les machines agricoles fonctionnant à la vapeur n'ont pas encore d'impact.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont aussi détruit certaines routes où la circulation a dû être interrompue et des réparations réalisées dans l'urgence.

### Les hommes politiques :

Le personnel politique de 1860 se résume bien aux seuls hommes puisque les femmes n'obtiendront le droit de vote qu'en 1945. D'assez nombreuses femmes pourtant sont responsables d'entreprise, lorsque, veuves, elles reprennent l'activité de leurs maris.



3 : Emile Depasse, photo fournie par le service des archives de la ville de Lannion.

En 1860, Emile Depasse est maire de Lannion. Il est né en 1804 à Guingamp d'un père médecin et ancien maire de Guingamp. Il se marie à 23 ans avec Yvonne Le Goaziou, née à Lannion et dont le père est avoué et juge. Il a pour témoins Jean François Le Calvez, 29 ans et notaire royal à Guingamp et Denis Le Goaziou, 30 ans, avoué à Lannion et frère de la mariée. Notaire à Lannion, il est nommé maire de Lannion par décision royale en 1839 (Louis Philippe) quand il a 35 ans et le restera jusqu'en 1849. Il est élu en 1848, à 44 ans à l'Assemblée Constituante et siège à droite. Il est réélu député des Côtes-du-Nord en 1849 et siège avec la droite monarchiste. Il proteste contre le coup d'Etat de 1851 et se fait battre aux élections de 1852 par Gustave Le Borgne de Latour qui s'était rallié au nouveau régime et restera député jusqu'en 1870. Mais Emile Depasse redevient maire de Lannion en 1855 par décision impériale et est renouvelé en 1860.

Le site de l'Assemblée Nationale dit au sujet de Gustave Le Borgne de Latour que « la majorité s'égrenait peu à peu du côté de la buvette quand il se levait pour parler, ce qui lui arrivait trop souvent ». Il était surnommé « La Tour prends garde » (20).

Le Lannionnais du 23 août 1860 publie les résultats des élections municipales où le maire sortant, Emile Depasse, n'apparaît pas puisqu'il est nommé maire directement par décision de l'empereur du 14 juillet 1860, comme le sont tous les maires des villes. On trouve dans un tableau placé à la fin du texte, la composition de son équipe de conseillers municipaux, leur profession, leur âge, le nombre de voix qu'ils ont obtenues en 1860. Le nombre de voix qu'ils avaient obtenues aux élections de 1855 est indiqué entre parenthèses ; il est en forte progression pour tous.

Nous n'avons aucun détail sur la façon dont l'élection s'est déroulée. Le Lannionnais n'en a parlé que pour annoncer les résultats et ne mentionne aucun programme et aucune campagne électorale. Les candidats officiels étaient d'ailleurs les seuls à pouvoir imprimer des bulletins et des affiches.

Les élus représentent tout le monde des notables, juristes, médecins et pharmaciens, négociants et marchands, banquiers et propriétaires. En 1860, propriétaire est un métier qui est cité dans les recensements. Les Lannionnais figurant dans la liste des jurés d'expropriation pour l'année 1860-1861, établie par le Conseil Général sont tous propriétaires ou banquiers.

L'installation du conseil municipal se fait le 7 septembre 1860 (page 191 du registre des délibérations) et tous les conseillers municipaux présents font le serment d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'empereur.

4 : Signatures des conseillers municipaux de Lannion en septembre 1861, par le service des archives de la ville de Lannion. (Photo M Urien)

Lannion connaît en 1860 un sous-préfet météore. Le 17 mars : « *M le marquis de Montmort, sous-préfet de Bernay (Eure), est nommé sous-préfet de Lannion en remplacement de M Hastron* ». Et le 19 mai : « *M Bréher est nommé sous-préfet de Lannion en remplacement de M de Monmort, démissionnaire.* ». On remarque que le ton du propos a changé entre cette arrivée et ce départ dont on ne connaît pas les causes. Il est arrivé « M. le marquis » et il est reparti « M. ».

L'ordre protocolaire est décrit par le reportage que Le Lannionnais fait de la distribution des prix au collège. Cette cérémonie est présidée par le sous-préfet de Lannion, en présence sur l'estrade, du maire, du curé, du premier adjoint, du président du tribunal, du procureur impérial, de nombreux ecclésiastiques, des magistrats, des membres du conseil municipal et des fonctionnaires des divers ordres. « Au bas de l'estrade étaient les mères attentives attendant l'heureux instant où elles auraient la joie de couronner leur fils ». Et il y avait aussi la musique des pompiers (Le Lannionnais du 11 août 1860).

### Les autorités religieuses :

Tous les Lannionnais sont catholiques à l'exception de quelques immigrés étrangers comme par exemple le vice-consul de Suède et de Norvège. Ceux-ci conservent leur religion (anglicans et protestants) mais font baptiser selon le rite catholique leurs enfants nés à Lannion.

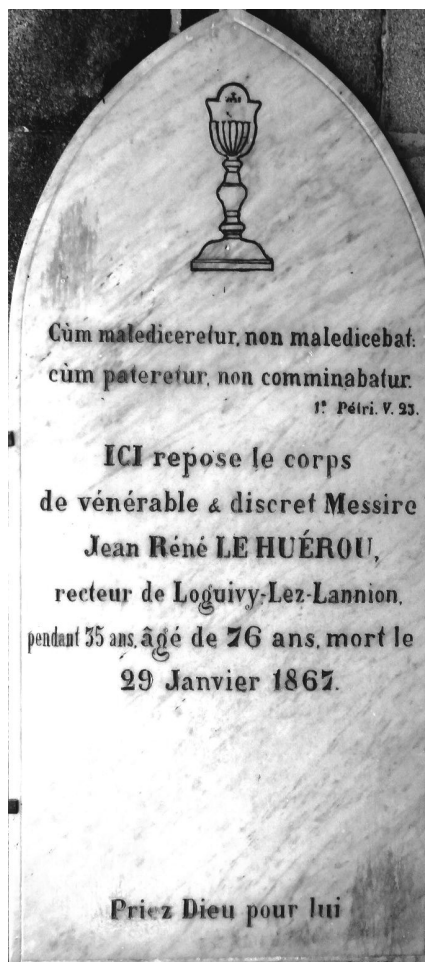
Jean François Daniel (64 ans) est curé de première classe et habite Place du Marallac'h chez son frère Yves Marie Daniel (54 ans), avec sa nièce Madeleine Daniel (38 ans), indiquée comme domestique dans le recensement de 1861 et Yves Le Gall (40 ans), vicaire. Marie Joseph Thomas (57 ans) et Louise Mallet (74 ans) sont les domestiques. Le recensement de 1861 mentionne aussi Jean-Marie Le Saux (vicaire), Pivert (vicaire), Pierre Marie Le Fichant (vicaire) et Jean Louis Marcadé (prêtre). On peut noter à cette occasion que très peu de personnes peuvent alors bénéficier d'un régime de retraite et que les domestiques en particulier restent travailler chez leur maître (employeur dans le langage du XXI<sup>e</sup> siècle) jusqu'à leur décès.

Les presbytères des communes voisines sont moins bien dotés :

- Brelevenez : Jacques Bocher, desservant (51 ans) avec Gabriel Goarin, vicaire (26 ans) et Marguerite Levier (domestique) (50 ans).
- Serval : François Guillou, recteur (64 ans) avec sa nièce, Marie Joseph Le Guen (21 ans).
- Loguivy : Jean René Le Huérou, recteur (69 ans) avec Françoise Droniou, domestique (72 ans) et François Marie Bris, domestique (16 ans). La pierre tombale de ce recteur est dressée à l'entrée de l'église de Loguivy. Il est décédé en 1867 à l'âge de 76 ans après 35 ans passés à Loguivy.
- Buhulien : Joseph Moal, recteur (46 ans) avec Annette Bonnel, sa nièce (28 ans) et Marie Yvonne Quélin sa servante (45 ans).

Le dimanche 19 août 1860 est un grand jour pour la ville : « *La belle chapelle des Ursulines rendue au culte catholique, doit être bénie et une messe en musique doit y être chantée. Grâce à la charité commune, ce modeste temple a recouvré son ancienne splendeur, et ses murs poudreux ont secoué le triste manteau qui les couvrait pour revêtir un air de fête.* ». Jean François Le Goffic poursuit de sa plume lyrique : « ... *cette église appelée à rendre de grands services, verra venir s'agenouiller sur ses dalles, le pêcheur qui dans une maison de correction était privé de la vue de son Dieu dans le Saint Tabernacle.* » Et après avoir évoqué la prison, il termine en citant le collège : « *Le Collège aussi participera aux bénéfices de cette nouvelle inauguration, une place réservée lui sera faite et chaque jour, peut-être, cette jeunesse studieuse viendra puiser de nouvelles forces dans ce temple que le temps travaillait à démolir avec cette puissante ténacité que rien ne peut maîtriser* » (Le Lannionnais du 18 août 1860). Précisons que le collège, la gendarmerie et la prison occupent alors le couvent des Ursulines.

5 : Plaque tombale du recteur de Loguivy  
(Photo M Urien)



### Opérations militaires et conscription :

L'organisation militaire date de 1832, un peu modifiée en 1855. Elle repose sur un tirage au sort et le remplacement à prix d'argent. La durée du service militaire est de sept ans.

1797 hommes sont inscrits dans le département des Côtes-du-Nord dont 322 seront appelés par le conseil de révision (54 pour Lannion). Le préfet des Côtes-du-Nord rappelle aux jeunes gens de la classe 1859 que le prix de l'exonération du service militaire est fixé à 2300 francs (Le Lannionnais du 30 juin 1860).

L'armée ne combat plus sur le sol français depuis 1815 mais parcourt le monde, présente sur tous les continents, Algérie, Chine avec les Anglais (1860). 3000 hommes reviendront de Chine en 1861. M. Lejeune a été nommé au grade d'officier d'administration comptable après son départ pour la Chine (Le Lannionnais du 15 décembre).

Au Mexique (1861), en Crimée avec les Anglais et les Turcs contre les Russes (1854), « le désordre fut incroyable, l'intendance toujours débordée, le service de santé presque inexistant ». L'armée britannique avait conservé quant à elle les mêmes armes et les mêmes chefs qu'à Waterloo et c'était la plus arriérée d'Europe (21). Syrie (1860) où des chrétiens sont massacrés, Italie où la bataille de Solferino (1859) est l'une des premières batailles très meurtrières de l'histoire. On compte 124 472



combattants à Solférino côté français (c'est à peu près la moitié du contingent de 1859), 1 634 tués, 11.185 blessés et 1.768 disparus (22). 4 millions de pansements se sont égarés et on ne les retrouva qu'après la guerre. Les troupes impériales reviennent en 1860, après le rattachement de la Savoie et du comté de Nice à la France.

Les troupes vont vers ces lieux lointains par la mer et la marine est équipée de voiliers munis de roues à aube qui permettent des déplacements rapides et une meilleure maniabilité dans les ports. A voile et à moteur à vapeur donc mais très vite l'hélice remplacera les roues à aube, trop vulnérables dans les combats (23).

La municipalité réclamait depuis des années l'installation d'une compagnie d'instruction à Lannion mais la réponse est négative. « La question de l'envoi d'une garnison à Lannion pourrait être définitivement ajournée. Aucune instruction n'est venue du ministère » (août 1860, page 190 du registre des délibérations du conseil municipal).

### Petits et grands travaux :

Une partie du budget de la ville est consacrée chaque année au pavage des rues mais le prolongement de la route impériale n° 167 (route vers Guingamp) vers le quai devrait être pris en charge par le Conseil Général et il convient donc d'attendre sa décision. Deux rues donc ont été pavées en 1860, la rue du Port, où habite le nouvel adjoint au maire et la rue du Four (mai 1861, page 207 du registre des délibérations du conseil municipal).

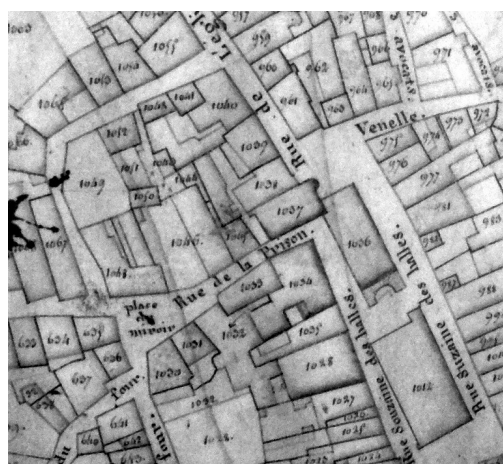
Le prolongement du chemin de halage est aussi un sujet récurrent. Il est nécessaire mais la ville attend là aussi un financement du Conseil Général. La réponse arrive en milieu d'année et l'achèvement de ce projet est ajourné, l'administration des Ponts et Chaussées ayant décidé que le plus pressant besoin de ce port est la construction d'un gril de carénage. Cette décision n'est pas sans conséquence car elle oblige la ville à engager dès cette année des travaux moins urgents mais qui donneront du travail aux ouvriers sans emploi pendant l'hiver.

Un traité a été passé avec quatre propriétaires pour agrandir la place du Miroir. Une partie de la cour de la maison dite « La Tête Noire » était estimée à 2000 francs mais les héritiers Thos la vendent pour 2500 francs. La différence acceptée par la municipalité, évitera les lenteurs et les frais d'une expropriation. La maison du 2 rue de la Prison est achetée pour 5 000 Fr à M. et Mme Le Béver de Langoat. Deux autres maisons sont achetées pour 2 500 Fr à Mme veuve Tassel. Les autres achats concernent la maison dite l'Ancre Noire pour 8 500 Fr à Melle Hamon, la cour et le puits de la maison dite La Volière pour 3000 Fr à M. Olympe Grimault, une petite maison au nord de sa cour pour M. Martial Grimault, une grande maison, cour et dépendance connue sous le nom d'Hôtel Duportal pour 14 600 Fr et une partie de la cour et l'écurie de la Tête Noire pour 2500 Fr aux enfants Thos.

Pierre Huon, notaire et ancien maire, habite avec ses fils Charles (conseiller municipal) et Ludovic (officier d'artillerie) dans une maison de la place du Miroir qui est conservée.

Le maire se félicite de ne pas avoir fait recours à l'expropriation forcée, *« toujours pénible quand il s'agit de traiter des concitoyens, dont on froisse les sentiments en les séparant de biens auxquels sont souvent attachés des souvenirs de famille. »*

6 : Plan de la place du Miroir vers 1825, par le portail des archives des Côtes d'Armor.



Les démolitions commencent en octobre et se continuent l'hiver afin d'assurer du travail aux ouvriers sans ouvrage. Les débris sont transportés sur la rive gauche marécageuse en prévision de la construction de la future gare de chemin de fer, en 1881. Emile Depasse montrait ainsi sa vision stratégique à long terme du développement de sa ville.

Les différentes instances politiques et religieuses discutent beaucoup en 1860 de l'agrandissement de l'hospice situé à Sainte Anne sur la rive gauche. « *Les dames de la Miséricorde de Jésus ont fait une proposition d'agrandissement mais demandent à ce qu'on transporte l'édifice en dehors de leur enclos, sur l'emplacement de maisons situées rue de Kérampont, au-dessus de la propriété de Langonaval.* » (mai 1860, page 182 du registre des délibérations du conseil municipal).

Un conseiller municipal propose de transporter l'hospice dans le couvent des Ursulines. Mais il faudrait acquérir l'enclos des Ursulines et transférer à Sainte Anne le collège, la gendarmerie et la prison qui se trouvent aux Ursulines. Mais déménager la prison semble impossible car les nouvelles maisons d'arrêt doivent remplir de nouvelles conditions qui ont un coût élevé et les religieuses ont fait valoir qu'il leur faudrait 60 000 francs pour quitter leur implantation à Kérampont. Le déménagement ne se fera donc pas mais les arguments échangés nous éclairent sur les conditions de vie de cette époque. Le maire de Lannion, Emile Dépasse, déclare au Conseil Général que « *la maison d'arrêt de Lannion laisse beaucoup à désirer ; les appartements sont d'une exigüité déplorable, les concierges y sont mal logés, elle manque de chemin de ronde ; enfin elle ne se trouve pas dans les conditions réglementaires, notamment dans celles prescrites par une circulaire de Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur, en date du 16 décembre 1859* ». Le préfet lui répond que « *la prison de Lannion est en assez bon état pour remplir longtemps encore l'objet de sa destination et qu'il en est de même de la caserne de gendarmerie* » (séance du Conseil Général du 30 août 1860). Quant aux hospices « *ce sont deux établissements distincts réunis dans le même local. L'un est l'hôpital et l'autre l'hospice des vieillards et des enfants trouvés. Les bâtiments sont devenus trop restreints pour les besoins de la ville et les nouvelles exigences administratives* » (mai 1861, registre des délibérations du conseil municipal).

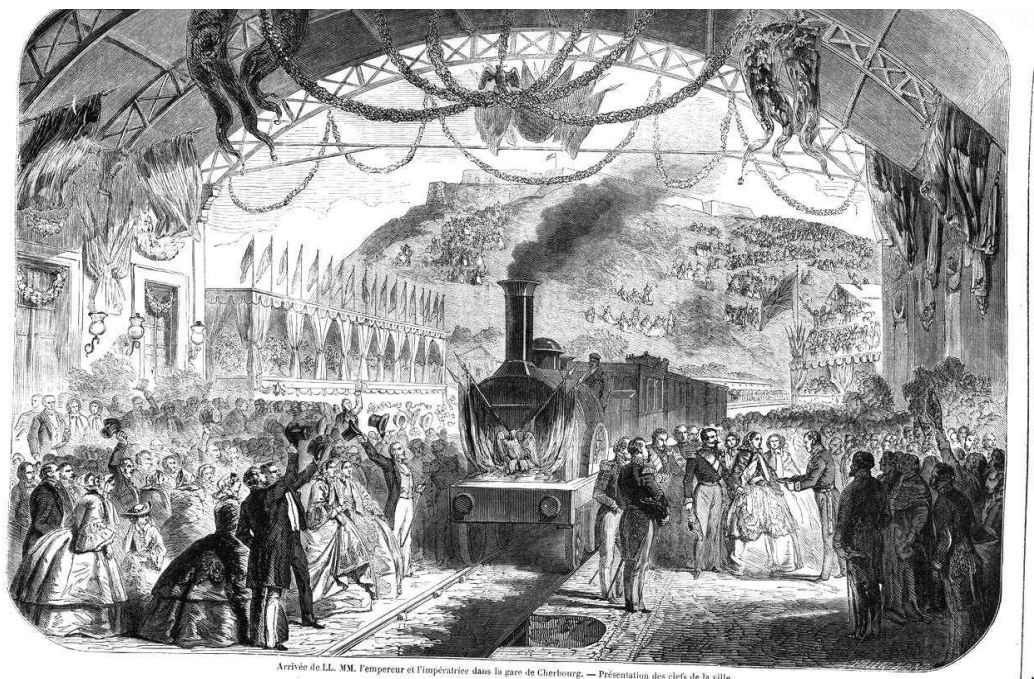
On discute aussi beaucoup en 1860 du déménagement du marché aux poissons et le conseil municipal nomme une commission de trois membres pour faire une proposition (21 novembre 1860, registre des délibérations du conseil municipal). Mais ne suffirait-il pas que le commissaire de police veille à ce que la place du marché actuel soit régulièrement bien lavée et bien nettoyée après chaque marché ? (23 août 1861, registre des délibérations du conseil municipal, page 220).

### **Le chemin de fer :**

La ligne de chemin de fer s'arrête à Rennes en 1860 et son prolongement vers Brest, port de guerre est une priorité de l'administration impériale. Le positionnement de la future gare de Saint Briec est à peu près connu et celui de la gare de Morlaix est encore en cours de discussion.

On entend parfois que les Lannionnais de l'époque ne voulaient pas du chemin de fer mais rien ne vient étayer cette affirmation dans les documents consultés. Les services de l'empereur voulaient que la ligne aille au plus court vers Brest et les Lannionnais ont obtenu que cette ligne passe au nord du Menez Bré au lieu de passer au sud. Ensuite, les Lannionnais voulaient un embranchement qui vienne vers Lannion mais leur projet se heurtait à deux priorités, l'une du gouvernement qui voulait développer Napoléonville (redeviendra Pontivy sous la Troisième République) et l'autre du Conseil général qui voulait un embranchement vers Pontrieux en vue de faciliter la construction d'un nouveau port de refuge qui soit à l'abri de la flotte anglaise, à Lézardrieux. Ce dernier ne fut jamais construit car il n'était plus d'utilité tant les relations avec l'Angleterre étaient devenues bonnes. Dans ces conditions, il était plus sage que le maire de Lannion se rallie à la majorité, ce qu'il a fait. « *Le Conseil général décide qu'il sera fait mention à son procès-verbal que c'est à l'unanimité des suffrages qu'ont eu lieu les votes relatifs à l'établissement d'une gare à Yffiniac et de la ligne de chemin de fer reliant Saint-Briec à Lorient et Vannes, passant par Napoléonville.* » (Séance du 31 août 1860 du Conseil Général des Côtes du Nord).

Les élus voyaient le chemin de fer comme un outil du développement économique pour le transport des marchandises car les voyageurs qui allaient à Paris avec la diligence impériale étaient tellement peu nombreux que personne ne pensait alors que le chemin de fer deviendrait un outil de communication de masse. L'argument utilisé par les défenseurs d'un arrêt à Yffiniac est probant à cet égard, « *là, en effet, pourraient se prendre, pour être répandues sur bien des points du territoire éloignés du littoral, les vases de mer si nécessaires à l'agriculture et que le pays demande au chemin de fer comme un de ses principaux éléments de fécondité* ».



7 : Train impérial arrivant en gare de Cherbourg, Le Monde Illustré, 1858, page 101, par Gallica.

Outre trois gares ou stations principales à Lamballe, Saint-Brieuc et Guingamp, la traversée du département comprendra plusieurs stations secondaires dont le nombre et l'emplacement seront connus plus tard. Les Lannionnais tentent d'obtenir alors un arrêt à Belle-Ile avec la création d'une route vers Lannion et un autre à Plouaret dans l'attente de création d'un embranchement ferré vers Lannion mais il faudra attendre encore 20 ans pour y parvenir.

### Le « social » :

Le mot « social » n'est pratiquement jamais utilisé et le Conseil Général préfère l'expression « secours aux pauvres » mais il apparaît dans une déclaration d'Emile Depasse à son conseil municipal le 3 mai 1861 : « *L'administration municipale est, nous le croyons, une des branches importantes de l'organisation sociale. Veiller sur tous les intérêts, de tous les besoins, se préoccuper de toutes les situations, garantir et favoriser le progrès, augmenter le bien être, soulager les infortunes ...* » On pourrait dire avec les mots de notre XXI<sup>e</sup> siècle qu'Emile Depasse était en avance sur son temps. Innovateur même et à contre-courant de quelques idées répandues au sein du Conseil Général mais toujours en ligne avec les directives de l'empereur.

Deux exemples pour illustrer ce propos. Le premier concerne les instructions du préfet aux maires pour qu'ils votent des sommes pour venir en aide aux indigents malades en leur procurant les médicaments indispensables (Le Lannionnais du 21 avril 1860). Eh bien, Lannion va plus loin depuis longtemps puisqu'une décision municipale d'avril 1856 a créé une pharmacie pour tous les pauvres (pas seulement donc pour les indigents). Il était décidé alors qu'une pharmacie pour les pauvres soit implantée dans le local affecté aux sœurs du Saint-Esprit et que l'administration municipale fournisse les fonds nécessaires pour cet établissement (4 avril 1856, registre des délibérations du conseil municipal, page 68). Rappelons à cette occasion que les indigents sont bien identifiés et repérés sur les registres des recensements par la mention « indigent ». Pour ce qui concerne les pauvres et en particulier les ouvriers pauvres et leur famille, les médicaments leur sont délivrés au vu d'un bon signé du médecin et visé par la mairie.

Le second exemple concerne les salles d'asile qui accueillent dans d'autres villes des enfants issus de familles pauvres mais pas miséreuses. A Lannion au contraire « *nous allons chercher l'enfant dans les bouges où il n'a ni vêtement ni nourriture, où il ne recevrait que des exemples d'immoralité et de vice et où on ne tarderait pas d'arriver à la dernière étape de la dégradation physique et mentale.*

*Nous lui donnons une nourriture abondante et saine, de chauds et bons vêtements, nous l'habitons à la propreté, nous raffermissons son tempérament, nous lui apprenons à connaître Dieu, à respecter ses parents, et nous laissons à d'autres le soin de compléter l'instruction qui lui est nécessaire »* (conseil municipal, mai 1861). L'œuvre d'Emile Depasse a fait l'objet d'une conférence d'Annie Blanc pour l'ARSSAT, le 23 novembre 2013 (24).

L'objectif de ce qu'on appellerait de nos jours la « politique sociale » de la municipalité n'a pas seulement pour but de soulager la misère mais de la prévenir. Le résultat de cette politique est que 644 familles ont été secourues contre 1200 qui en avaient le besoin en 1840. Notons aussi que 19000 kg de pain ont été distribués aux indigents en 1860 et que presque toutes les demandes ont été satisfaites. Et dans le même registre que « *le collège est accessible à tous les enfants qui ont fait preuve d'intelligence aux écoles primaires et que le Bureau d'administration autorise presque toutes les admissions gratuites qui sont réclamées* ».

On cite en 1862 dans la géographie Départementale des Côtes-du-Nord « *... l'admirable organisation de l'assistance dans les cantons littoraux du riche arrondissement de Lannion. Avant l'hiver, les propriétaires et fermiers aisés, d'accord avec l'autorité civile et religieuse, se répartissent les familles pauvres de la commune ; pendant la saison rigoureuse, ils leur assurent le plus de travail possible et pourvoient, en outre, au reste de leurs besoins. Dans ces cantons, la mendicité est supprimée en fait* ».

Mais la générosité de la municipalité n'est pas sans limite et les agents de police dont les vêtements ordinaires sont complètement usés, pourchassent les mendiants « étrangers », c'est-à-dire ceux qui viennent de Loguivy ou de Buhulien. « *Incurable Lebuannec : sa translation dans un hospice avait été demandée mais il habite à Loguivy. M. le maire fait connaître qu'il s'est entendu avec son collègue de Loguivy. Désormais ce malade ne viendra plus mendier en ville* » (mai 1860, registre des délibérations du conseil municipal, page 190).

### **Les fêtes :**

Les fêtes jouent un rôle important dans la vie sociale car le Trégorrois de cette époque est connu pour aimer « faire la fête ». Il y a la Fête-Dieu, début juin avec sa procession, suivie en 1860 par un Te Deum célébré pour la réunion à la France de la Savoie et du comté de Nice. Il y a ensuite les fêtes de la Saint Jean, le 30 juin avec des marchands, des saltimbanques et une procession qui dut entrer dans l'église à cause de la pluie. Puis la fête de l'Empereur le 15 août avec une retraite aux flambeaux, un Te Deum chanté et des danses publiques et gratuites sur le quai. Ensuite, les 8 et 9 septembre, les fêtes de Lannion, pour la première fois en 1860 avec une exposition de matériel agricole, une retraite aux flambeaux, des jeux sur les quais et la promenade du char allégorique précédé du bœuf gras et de la musique ; un bal champêtre dont l'entrée coûte 25 centimes et un feu d'artifice. La quête faite à cette occasion pour les indigents de la ville a rapporté 124 francs.

Il y a aussi les fêtes de charité. « *Le directeur des Frères de l'école chrétienne a mis la chapelle Saint François (située rue des Capucins à l'emplacement actuel de la chapelle Saint Joseph) à la disposition de la Société de Saint Vincent de Paul pour y organiser sa fête patronale. Une messe à six heures du matin. A sept heures et demie du soir, les vêpres furent chantées par le recteur de Ploubezre devant une assistance nombreuse. Dans cette même chapelle étaient réunis les pauvres et les apprentis accourus et patronnés par la Conférence ; tous ont prié avec ferveur pour l'Œuvre, qui apporte aux uns le pain qui leur manque, aux autres l'appui et l'affection dont ils ont été trop tôt privés* » (Le Lannionnais du 14 avril).

Jean-François Le Goffic, éditeur du Lannionnais et futur père de Charles Le Goffic raconte l'œuvre des bénévoles du bureau de Bienfaisance. « *Depuis un mois, les Dames patronnes de l'œuvre du bureau de Bienfaisance de Lannion parcouraient nos rues, plaçant des billets pour la loterie annuelle, ou sollicitant, avec ce charme irrésistible, un lot, quelque minime qu'il fût, en faveur des malheureux dont elles sont la providence sur terre* » (Le Lannionnais du 15 décembre).

### **Les débats de société au conseil général :**

Les principales questions de société qui animent les débats du Conseil Général concernent les enfants trouvés et l'émigration des ouvriers vers les villes.

Le baron Thieullen (sénateur) s'adresse en ces termes au Conseil Général qu'il préside : « *Vous le savez, Messieurs, et chaque année je vous le répète, il n'est pas en mon pouvoir d'amoindrir les dépenses occasionnées par les enfants trouvés, et il en sera de même, tant que le système de l'exposition libre et sans contrôle sera pratiqué dans notre département, et qu'un système contraire existera dans les départements voisins* » (août 1860). Suit un débat sur le maintien ou pas du système d'abandon d'enfant garantissant l'anonymat de la mère, appelé « exposition libre ». Certains voudraient lui substituer un mode de déclaration auprès d'un agent d'état civil comme ceci se pratique dans d'autres départements. Le conseil d'arrondissement de Dinan propose d'accorder un secours temporaire aux enfants des « filles-mères » mais la commission ad hoc a repoussé cette proposition car « *Elle a craint qu'elle ne parût aux populations comme une prime donnée au libertinage* » (séance d'août 1861). L'arrivée prochaine du chemin de fer à Saint-Brieuc augmente les craintes de recevoir bientôt et anonymement des enfants abandonnés en provenance d'autres départements. Emile Depasse était membre de la commission « Etablissements charitables » du conseil général et il y a très certainement défendu le principe de l'abandon anonyme comme ceci se pratiquait à Lannion.

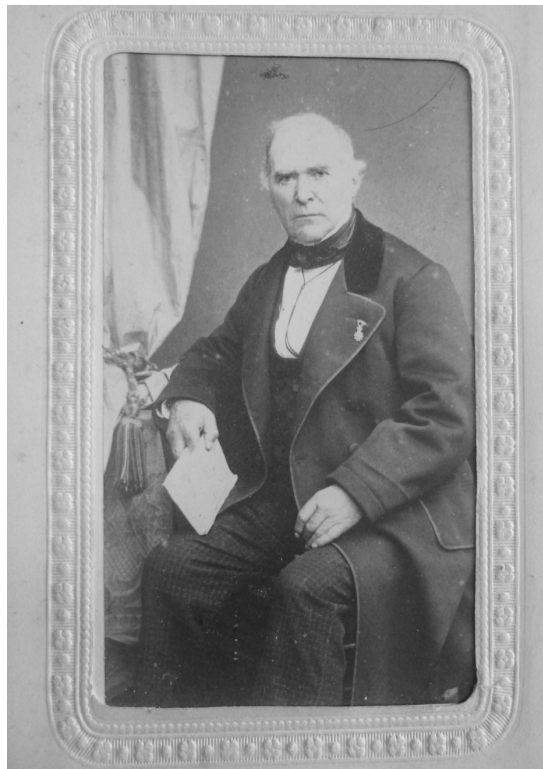
L'émigration des ouvriers agricoles vers les villes est un autre sujet de discussions. Il est clair que nos conseillers généraux n'ont pas vu que cette émigration résultait de l'augmentation de la productivité (recours aux engrais, passage de la faucille à la faux ...) qui diminuait le nombre d'ouvriers nécessaires à la bonne marche des fermes. Certains proposent d'imposer aux paysans le régime des « livrets d'ouvriers » appliqués aux ouvriers des entreprises et d'autres encore qui s'appliquent aussi aux domestiques des villes, craignant de les voir prendre le train pour aller à Paris. Et pour que les jeunes restent dans les fermes, pourquoi continuer à leur faire faire des études qui ne les aident en rien dans leurs tâches de paysans ? Pour mémoire, les livrets d'ouvriers contiennent le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille. Tout ouvrier qui voyage sans être muni d'un livret ainsi visé par le maire ou son adjoint est réputé vagabond et peut être puni (25).

### **Conclusion :**

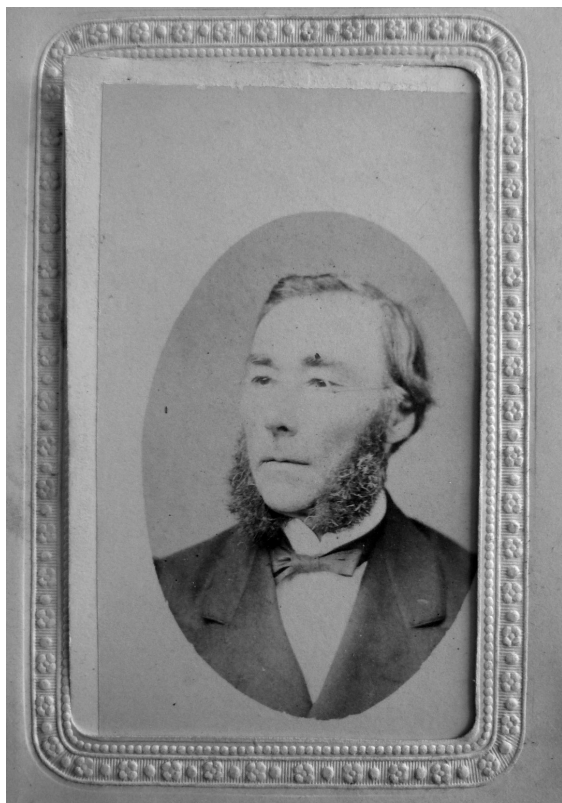
Quand on fait un arrêt sur image en 1860, on voit surtout celle de son maire, Emile Depasse, au comportement très pragmatique mais aussi très déterminé, respectueux des volontés du gouvernement et de l'Empereur. Il veut le développement économique de sa ville en comptant à la fois sur la prospérité du port (chemin de halage), sur la terre (amélioration des routes) et sur le fer (création d'un emplacement pour la future gare) mais il ne transige pas avec les finances de la ville et s'impose des budgets équilibrés, ne recourant à un nouvel emprunt que quand l'emprunt précédent est remboursé. Pour le reste, ses prises de décisions s'appuient sur trois principes : du travail pour tous, du pain et des médicaments pour les plus démunis et une éducation ouverte à tous. Pourtant, l'année 1860 fut difficile avec une baisse des revenus de l'octroi, principale source de financement de la ville mais les dépenses furent ajustées en conséquence. A sa mort en 1880, Emile Depasse sera très critiqué par le journal *Le Lannionnais* devenu entre temps « journal républicain », sous la plume de son nouveau directeur, Henry Mauger qui se félicitera que l'administration de son successeur ne l'ait pas imité. Quant à la photographie, elle est maintenant bien connue des Parisiens en 1860 mais les premiers photographes semblent attendre la prolongation du chemin de fer pour venir photographier Lannion. Nous ne disposons donc d'aucune photographie d'époque.



8 : Hyacinthe Savidan, Docteur en médecine,  
spécialiste des épidémies.



9 : Gabriel Toussaint, docteur en médecine,  
conseiller municipal, spécialiste des fractures.



10 : Jean Marie Savidan, juge de paix,  
conseiller municipal



11 : Yves Hernot, sculpteur, conseiller municipal.

**Bibliographie :**

- (1) SYLVIE APRIL, 1815- 1870, La révolution inachevée, Belin, 2010.
- (2) **Le Lannionnais**, feuille d'annonces, archives municipales de Lannion, 1861.
- (3) Registre des délibérations du **conseil municipal** (document manuscrit), archives municipales de Lannion.
- (4) Procès verbal des séances du **conseil général**. Session ordinaire de 1860. Saint Briec, Guyon Frères imprimeur. Par Gallica.
- (5) **Listes nominatives**, Archives départementales de Côtes d'Armor (par portail internet).
- (6) ROGER LE DOARE, **Charles Le Goffic** (1863-1932) une bibliographie familiale, 2013.
- (7) MALLET et ISAAC, Cours d'histoire de 1<sup>ère</sup>, Hachette, édition de 1961.
- (8) GAULTIER DU MOTTAY, JOSEPH ROUSSELOT, Géographie départementale des Côtes-du-Nord, Saint-Briec, Guyon Frères éditeurs, 1862. Bibliothèque nationale de France par Gallica.
- (9) PROSPER MERIMEE, Notes d'un **voyage dans l'ouest de la France**, Extrait d'un rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur, Librairie de Fournier, 1836, par Gallica.
- (10) PIERRE DE LA HAYE ET YVES BRIAND, Histoire de Lannion des origines au XIX<sup>e</sup> siècle, Impram, 1974.
- (11) Tréguier et la maison d'**Ernest Renan**. Editions du patrimoine, 2004, page 10.
- (12) CECILE GUICHARD, Mouvements des navires du port de Lannion entre 1849 et 1859, ARSSAT (non publié).
- (13) LOUIS LACROIX, Les écraseurs de crabes sur les derniers voiliers caboteurs, Aux portes du large, Nantes, 1947.
- (14) B. JOLLIVET, Côtes-du-Nord, Arrondissements de Lannion et Loudéac, Volume IV, paru en 1859 et réédité en 1990 par Res Universis.
- (15) Annuaire des Côtes-du-Nord, Prud'homme imprimeur à Saint Briec, Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 1860. Par le portail Gallica.
- (16) Journal de médecine et de chirurgie pratique (1866).
- (17) DOCTEUR TOUSSAINT, Confection et application des appareils dits amovables dans le traitement des fractures, imprimerie A.Anger, place du centre et rue S.-Malo, Lannion, 1871,
- (18) ACADEMIE IMPERIALE DE MEDECINE. Rapport sur les vaccinations pratiquées en France pendant les années 1858 et 1859. Paris, Imprimerie impériale, 1860.
- (19) LILIANE LE GAC, **Jean Savidan** (1872-1941), Bulletin 2011 de l'ARSSAT, page 120.
- (20) Base de données des anciens députés, sur le site de l'Assemblée nationale (extrait du dictionnaire des parlementaires d'Adolphe Robert et Gaston Cougny).
- (21) OCTAVE AUBRY, Le Second Empire, librairie FAYARD, 1938.
- (22) DR. J-C CHENU, Statistique médico-chirurgicale de la **Campagne d'Italie** en 1859 et 1860, Librairie militaire de J. Dumaine, éditeur de l'empereur, Paris 1869.
- (23) YVES JEZEQUEL, conférence du 2 mai 2014 à Perros-Guirec, « La révolution industrielle et la mer ».
- (24) ANNIE BLANC, L'oeuvre d'**Emile Depasse**, maire de Lannion ou la bienfaisance et la politique urbaine à Lannion – 1839 – 1876, Bulletin 2013 de l'ARSSAT.
- (25) Wikipedia à « Livret d'ouvrier ».

<b>Correspondance entre les noms des rues en 1860 et en 2014</b>	
Rue des Capucins	Rue Jean Savidan
Rue du Port	Rue Emile Le Taillandier
Place du Centre	Place du Général Leclerc
Allée Verte	Avenue Ernest Renan
Rue du Four	Rue Duguesclin
Rue de la Prison	Rue du Miroir

<b>Conseillers municipaux de Lannion élus en août 1860</b>	
(les nombres de voix obtenues aux élections précédentes, en 1855, sont indiquées entre parenthèses)	
François Xavier <b>Le Roux</b> , 69 ans, premier adjoint, 715 voix (611), a été maire en 1852. Il est aussi conseiller général. Il décède en décembre 1860 après avoir eu la charge de l'administration de la ville pendant 30 ans. « <i>on ne tarissait pas sur l'éloge de sa douceur, de sa sollicitude pour les intérêts de la ville en général et des classes laborieuses en particulier</i> ».	Edouard <b>Le Bozec</b> , négociant, 643 voix.
	Joseph <b>Hamon</b> , 63 ans, docteur en médecine 631 voix.
	Parfait <b>Vallette</b> , 50 ans, président du tribunal 623 voix (378).
	Julien <b>Blanchard</b> , 42 ans, commerçant, 621 voix (431).
Emile <b>Le Taillandier</b> , 41 ans, avocat, 692 voix (577), sera nommé premier adjoint en janvier 1861 après le décès de Le Roux, puis sera maire en 1876.	Jean Marie <b>Solan</b> , 59 ans, commerçant, 609 voix.
Jean Marie <b>Toudic</b> , 57 ans, négociant, 688 voix	Jacques <b>Pezron</b> , 58 ans, cultivateur, 605 voix.
Louis <b>Raison du Cleuziou</b> , 46 ans, notaire, 688 voix (555), nommé adjoint au maire par décret impérial.	Charles <b>Huon</b> , propriétaire, 28 ans, 593 voix. Il sera député, conseiller général, sénateur et maire de Lannion sous le nom de Huon de Penanster. Fils de Pierre Huon, né en 1790 et décédé en 1860 ; nommé maire de Lannion par le roi Louis XVIII en 1822, puis conseiller général en 1825. Il démissionna en 1830 à l'arrivée de Louis Philippe mais redevint maire de Lannion en 1848. Il a créé la promenade de l'Allée-Verte, dégagé la place du Centre en démolissant les anciennes halles, « <i>cet ignoble réceptacle d'immondices</i> » et il a doté Lannion de son hôtel de ville (registre des délibérations du conseil municipal, page 216).
Théodore <b>Turquet</b> , 54 ans, docteur en médecine, 675 voix (373).	
Jean Marie <b>Savidan</b> , 46 ans, juge de paix, 639 voix (432), sera le père en 1872 de Jean Savidan, élu adjoint au maire en 1939.	
Auguste <b>Ollivier</b> , 42 ans, avoué, 632 voix.	
Gabriel <b>Toussaint</b> , docteur en médecine, 649 voix.	Hyacinthe <b>Le Pennec</b> , 29 ans, avoué, 594 voix.
Théodore <b>Prigent</b> , 36 ans, négociant, 648 voix.	Jean François <b>Prigent</b> , juge de paix, 66 ans, 567 voix (370).
Hyppolite <b>Allain</b> , 44 ans, procureur impérial, 647 voix (416).	Yves <b>Hernot</b> , 40 ans, sculpteur, 529 voix. Il reçoit de nombreuses commandes de croix et de calvaires et peine à fournir.
<b>Le Feyer</b> , avoué, 67 ans, 646 voix.	
Francis <b>Pierre</b> , 36 ans, banquier, 645 voix.	
	Ludovic <b>Fortin</b> , 46 ans, pharmacien, 487 voix (385).

<b>Chronologie des maires</b>		Faisant fonction de maire	
1839-1849	Emile Depasse		
		Sept 1849-déc. 1849	Adolphe Toussaint
		Déc. 1849-déc. 1849	Théodore Turquet
		Dec 1849-mai 1850	Marc Darnal
		Mai 1850- fév. 1852	François-Xavier Le Roux
Fév. 1852-août 1852	François-Xavier Le Roux		
1852-1855	Pierre Huon		
1855-1870	Emile Depasse		
		1870-1871	Emile Le Taillandier
1871-1876	Emile Depasse		
		Fév. 1876-juin 1876	Emile Le Taillandier
1876-1888	Emile Le Taillandier		
1888-1892	Charles Huon de Penanster		